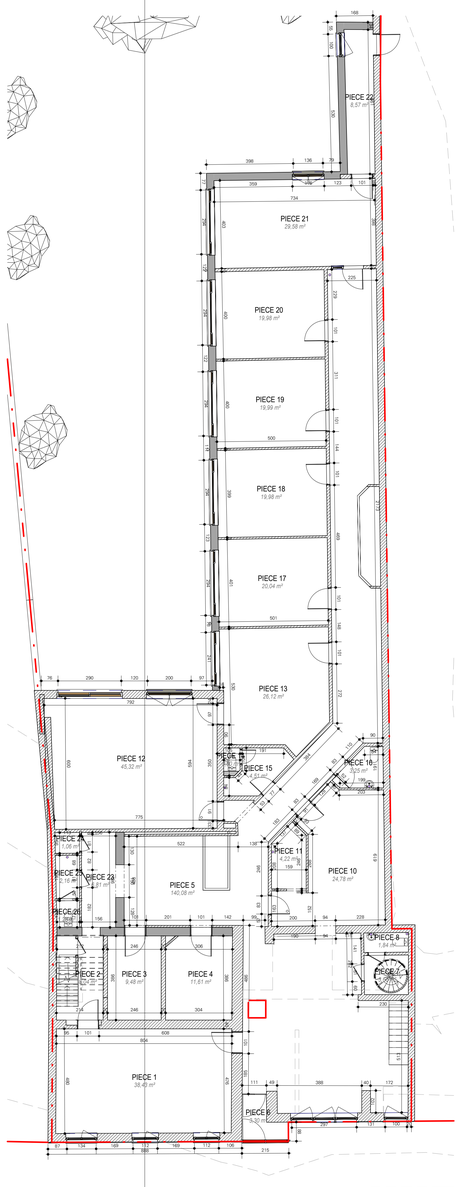

00-REZ-DE-CHAUSSEE-EX- 1/100

1 : 100

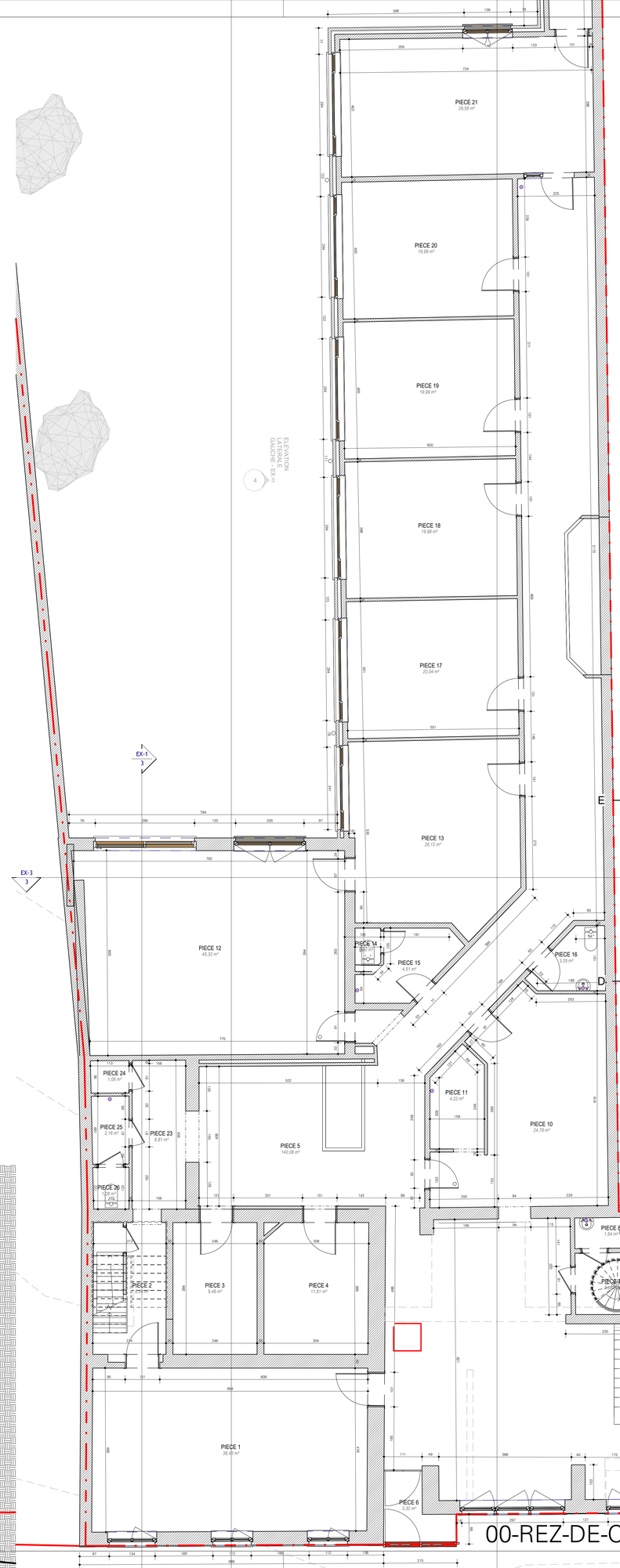

00-REZ-DE-CHAUSSEE-EX

1 : 50

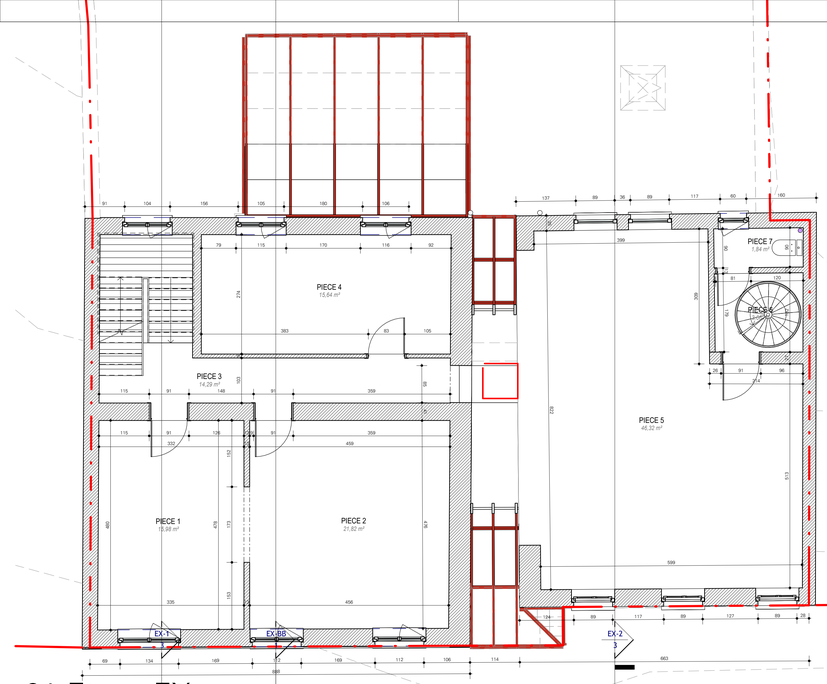

01-Etage-EX

1 : 50

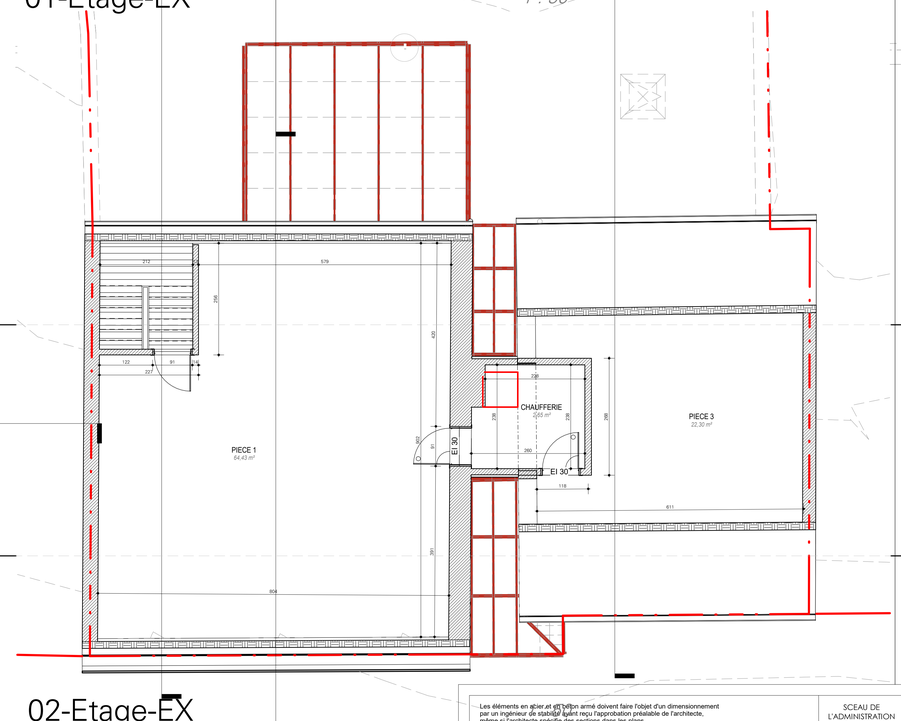

02-Etage-EX

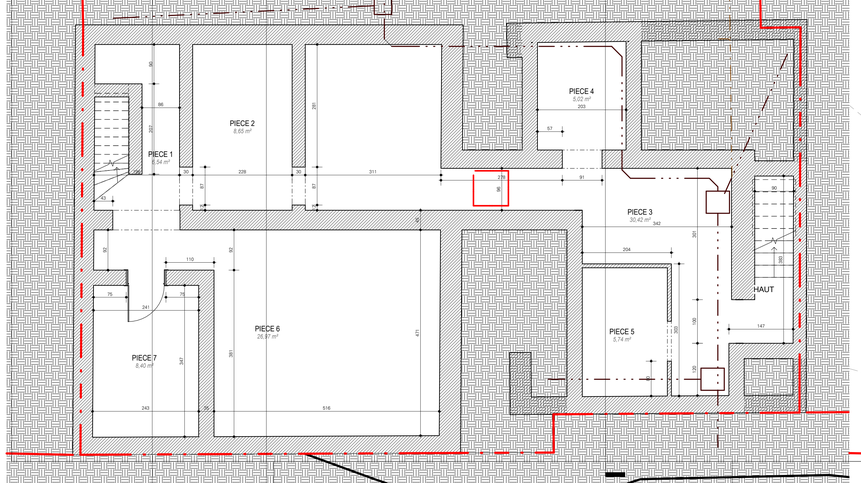

-01-FDT-EX

1 : 50

Les éléments en acier et en béton armé doivent faire l'objet d'un dimensionnement par un ingénieur de stabilité ayant reçu l'approbation préalable de l'architecte, même si l'architecte spécifie des sections dans les plans.
L'architecte doit être avert par la maître de l'ouvrage par courrier recommandé du début des travaux.

Les cotes sont données à titre purement indicatif. L'entrepreneur est prié d'avertir l'architecte de toute discordance, avant exécution en laissant à l'architecte un délais de latence de 5 jours ouvrables

Lors des fouilles, en cas d'apparition d'un sol ayant une portance insuffisante, de source, d'affleurement rocheux, du niveau de la nappe phréatique haut, l'entrepreneur est tenu d'en avertir l'architecte avant exécution des travaux.

SCEAU DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les niveaux de référence doivent être donné par l'architecte.
Avant le début des travaux, l'entrepreneur devra faire faire un état des lieux contradictoire des maisons mitoyennes et de l'accès au chantier par un expert indépendant.

L'entrepreneur de gros-oeuvre est tenu de contreventer les pignons du bâtiment jusqu'à la pose des charpentes

NIVEAUX
Niv 0.00 fini de l'habitation

Niv. réf 0.00 par rapport à la taque d'égout

REVISION		Indice		

MATERIAUX

PLANS-EX

lu et approuvé :

MAITRE DE L'OUVRAGE	ARCHITECTE Inscrite à l'Ordre des Architectes du HAINAUT	
SCRL GF-FPI Représenté par : Monsieur Pierre Frère Grand route, 141/6 B-7000 Mons	LONGO Claire Rue du Pire, 18 7041 Havay Email : longoclaire@hotmail.com TEL : 0473/33.11.60	Claire Longo Architecte
CHANTIER		
Place Albert 1er, 14/15 7170 FAYT-LEZ-MANAGES Section B n°328b2, 326g, 326f	REGION WALLONNE PROVINCE DU HAINAUT	20-09-2022 PH-022

OBJET	ECHELLE	REVISION	N°PLAN
Transformation d'un bâtiment existant en 5 logements		PU01	2
Ce plan est la propriété de l'architecte. Il ne peut être recopié, modifié ou communiqué à des tiers sans l'autorisation préalable (loi du 16-04-1934).	Comme indiqué		

date : 20-07-2021